



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 11 JUILLET 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 02 juillet 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 14**  
**Nombre de procuration : 04**

**Extrait n°BC-07-2024-173**

**Objet : Positionnement en mission d'élus pour participer à la 7<sup>ème</sup> édition du NEC (Numérique en Commun [s]) national à Chambéry en septembre 2024.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Christian PALIN, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Joseph PÉRASTE.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Patricia PALMONT, Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR à Christian PALIN, Germain DUTON Christian RAPHA.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) exerce la compétence facultative en matière de développement numérique pour l'ensemble des communes du territoire ;

**Considérant** que la transition numérique a apporté de profonds bouleversements dans le quotidien de la population et impacté les pratiques professionnelles et les organisations de travail. Ayant reçu en 2020 le label « Territoire d'Action pour un Numérique Inclusif », CAP Nord Martinique accompagne les usagers (citoyens, agents publics et acteurs économiques) dans le processus d'appropriation de ces nouvelles technologies ;

**Considérant** que dans ce contexte de généralisation de la dématérialisation, une partie de la population demeure démunie face aux usages numériques. Le Nord de la Martinique n'échappe pas à cette réalité qui est renforcée par des problématiques inhérentes au territoire (mobilité, vieillissement de la population, isolement, précarité, non recours aux droits). Face à la persistance de cette fracture numérique, CAP Nord Martinique se mobilise pour lutter contre ce phénomène sur tout le périmètre communautaire ;

**Considérant** que le numérique constitue un levier déterminant du développement soutenable des territoires. Il convient donc de créer, avec le soutien de l'État, des cadres de collaboration propices à la garantie d'un accès juste et équitable aux opportunités offertes par le numérique ;

**Considérant** que la démarche Numérique en Commun[s] est une initiative portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui permet de construire un numérique d'intérêt général : ouvert, inclusif, accessible, durable souverain et éthique. Depuis 2018, cette démarche est incarnée par une communauté croissante et variée composée :

- D'Élus et d'agents des collectivités territoriales,
- De membres de l'administration,
- D'associations, de tiers-lieux, de coopératives,
- D'entreprises,
- D'actrices et d'acteurs du monde de la recherche ;

**Considérant** que le Conseil Communautaire réuni le 30 mai 2024, a autorisé CAP Nord Martinique à co-organiser le NEC (Numérique en Commun[s]) local 2024 avec la Collectivité Territoriale de Martinique et la Mission Locale du Centre de la Martinique ;

**Considérant** qu'en tant que porteur d'un NEC local, CAP Nord Martinique s'engage à participer à l'édition nationale annuelle de Numérique en Commun[s] dont la 7<sup>ème</sup> édition aura lieu les 25 et 26 septembre 2024 à Chambéry ;

**Considérant** que les membres de la Commission Développement Numérique réunis le mardi 16 avril 2024 ont émis un avis favorable sur la participation de CAP Nord Martinique à l'édition nationale annuelle de Numérique en Commun[s] et ont proposé que la délégation soit composée de deux Élus, à savoir Madame Kristelle RISAL et Monsieur Jean-Christophe BOULANGÉ, accompagné d'un administratif ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** la participation d'une délégation (composée de deux Élus et d'un administratif) à la 7<sup>ème</sup> édition de Numérique en Commun[s] (NEC) les 25 et 26 septembre 2024 à Chambéry.

### Article 2 :

**De positionner** en mission Madame Kristelle RISAL et Monsieur Jean-Christophe BOULANGÉ, membres de la Commission Développement Numérique pour participer à cet évènement.

### Article 3 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

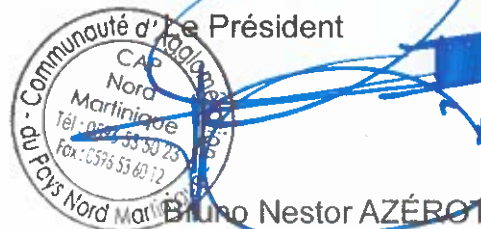
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 01 août 2024

Le Président  
Bruno Nestor AZÉROT



Communité d'Agglomération  
CAP Nord  
Martinique  
Tél : 0596 55 50 25  
Fax : 0596 55 60 12